Saint-Jean-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance qui sera tenue à compter de 18 h 30, le 24 novembre 2026, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Emplacement :	**420-422, rue Jacques-Cartier Sud (Saint-Jean)**
Objet de la demande :	Le projet vise à autoriser : - La création d'un lot dont les dimensions dérogent à la grille des usages et normes de la zone H-1727 faisant partie intégrante du Règlement de zonage nº 0651, soit : o Une largeur dérogeant de 3,3 mètres à la largeur minimale prescrite à 22 mètres; o Une profondeur dérogeant de 0,16 mètre à la profondeur minimale prescrite à 55 mètres; o Une superficie dérogeant de 180,9 mètres carrés à la superficie minimale de 1210 mètres carrés; - Une allée d'accès empiétant de 1,5 mètre dans la distance minimale prescrite à 1,5 mètre avec un bâtiment principal en vertu de l'article 113 du Règlement de zonage nº 0651.
Emplacement :	**415-417, 9e Avenue (Iberville)**
Objet de la demande :	La demande vise à autoriser un projet de lotissement consistant à remplacer le lot 4 042 463 afin de créer deux (2) nouveaux lots. La largeur du lot projeté correspondant à la parcelle « 2 » déroge de 1,2 mètres à la largeur minimale prescrite à 15 mètres à la grille des usages et normes de la zone H-3125 faisant partie intégrante du Règlement de zonage nº 0651.

Cette séance du conseil municipal se tiendra dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 188, rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Toutes les personnes et tous les organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
Ce 4e jour de novembre 2026

(S) Pierre Archambault
Greffier, avocat, MBA